

La Zaïrianisation (1973-1975)

Vue d'ensemble des
évènements

Ses effets à long terme



1973- Adresse du président Mobutu au peuple zairois

- La reprise d'entreprise commerciales étrangères par les Zairois
- La récupération des sociétés Belges par les filiales Congolaises
- Le contrôle de la commercialisation des matières premières et la nationalisation des entreprises de distribution des produits pétroliers
- Etc.

Les modalités d'attribution des biens zairianisés

- **Extrait du discours du 30 novembre 1973**
- *« Dans le domaine économique, des décisions importantes ont également été prises. En application de la loi foncière, le Zaïrois devient, enfin, propriétaire de la terre de ses ancêtres. C'est pourquoi, fermes, élevages, plantations, concessions, petit commerce, agences immobilières reviennent aux fils de ce pays. »*
- Les bénéficiaires, nommés les « acquéreurs », n'ont pas été choisis selon leur compétence dans la gestion et leur capacité financière d'investissement, mais selon leur relation avec les cadres du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR) et les proches de la « famille » présidentielle.

Mise en œuvre des mesures de zairianisation

le cas des sociétés agricoles

► Création des Offices

1. — Office National du Bois (Ordonnance-Loi N° 74-005 du 10-1-1974) ;
2. — Office National du Cacao (O.-L. N° 74-006 du 10-1-74) ;
3. — Office National de Pêche (O.-L. N° 74-007 du 10-1-1974) ;
4. — Office National du Sucre (O.-L. N° 74-008 du 10-1-1974) ;
5. — Office National du Caoutchouc Naturel (O.-L. N°74-009 du 10-1-74) ;
6. — Office National des Oléagineux (O.-L. N° 74-010 du 10-1-1974) ;
7. — Office National des Céréales (O.-L. N° 74-011 du 10-1-1974) ;
8. — Office National du Café (O.-L. N° 74-014 du 10-1-1974) ;
9. — Office National des Fibres Textiles (O.-L. N° 74-015 du 10-1-74

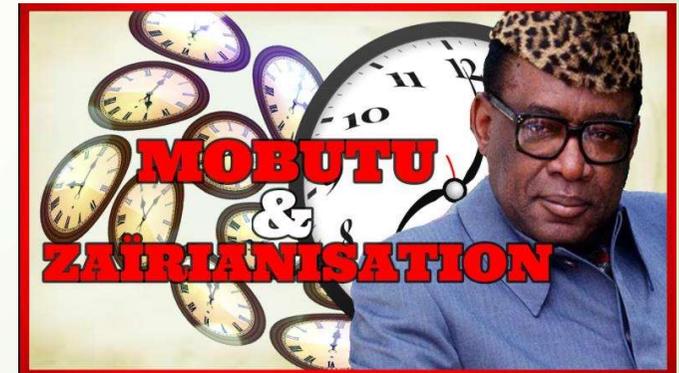
Constitution de la CELZA

(cultures et élevages du zaïre sprl)

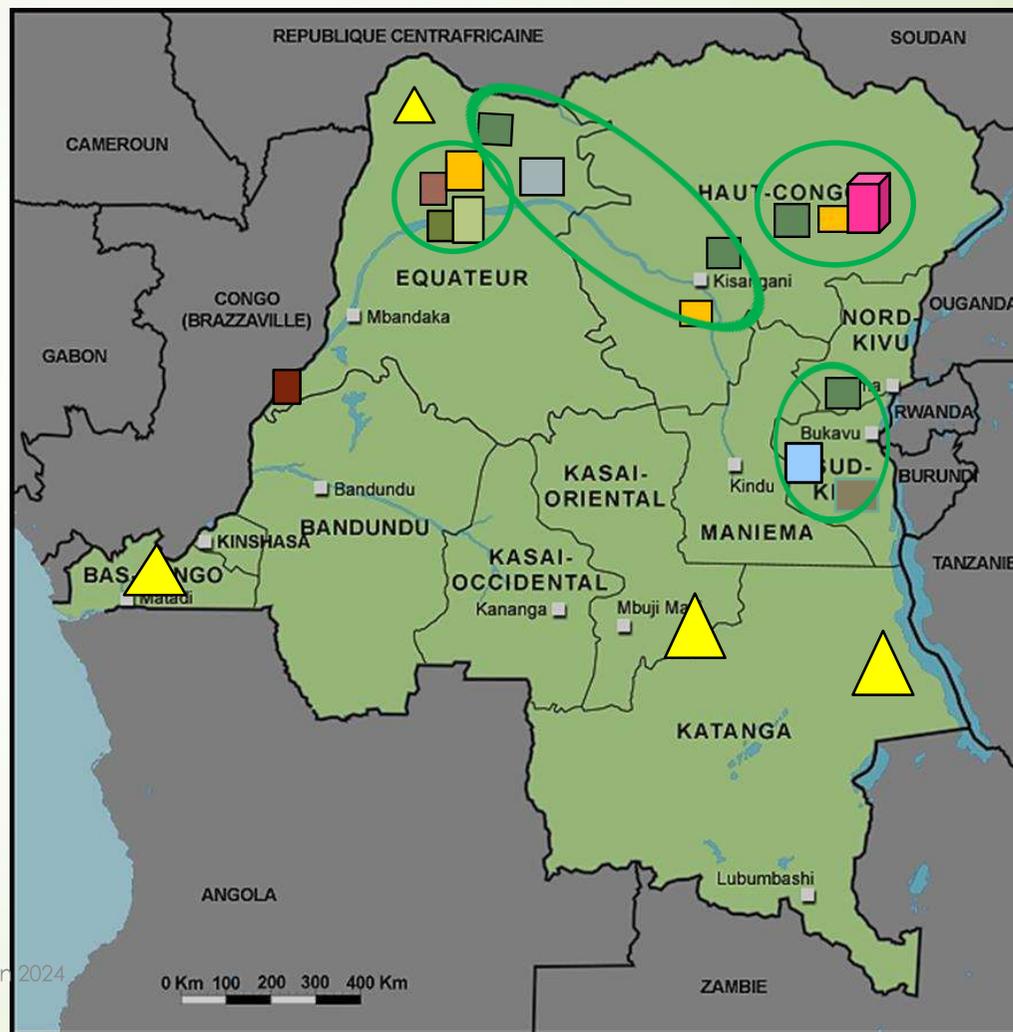
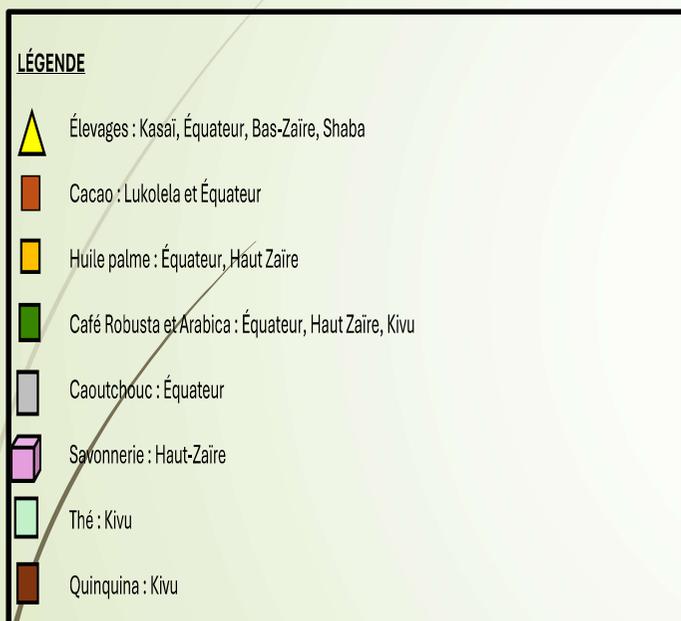
- Les soussignés :
- Le citoyen MOBUTU SESE SEKO KUKU NGBENDU WA ZA BANGA et la citoyenne MOBUTU SESE SEKO née CBIATIBWA GOGBE YE TENE, ont établi ainsi les statuts de la société privée à responsabilité limitée qu'ils sont convenus de constituer.
- Le capital social est fixé à 750.000 zaires et divisé en 7500 parts sociales de 100 zaires chacune. - Le citoyen Mobutu SESE SEKO fait apport à la société des biens qui lui ont été attribués par application des mesures du 30 novembre 1973 et qui appartenaient aux entreprises ci-après identifiées
- **Note JPR** : En juillet 1973, un Zaïre équivaut à 80,67 francs belges (source : Journal officiel des Communautés européennes, n° C.36/44 du 1.6.73) Dans l'ouvrage « Secret d'État – Le livre noir des Belges zaïrianisés », les auteurs Olivier Willocx et Vincent Delannoy citent une valeur de 81,12 francs belges pour 1 Zaïre.

Entreprises constituant la CELZA

1. Société des plantations d'IRABATA - zone de Walungu - région du Kivu.
2. Plantations de GOMBO - zone de Walungu - région du Kivu.
3. Domaine de KATALE - région du Kivu
4. Société d'élevage au Zaïre - zone de Kambaye - région du Kasai oriental
5. AGRI-UELE – zone d'Isiro - région du Haut-Zaïre.
6. ELUBANGI - région de l'Équateur.
7. SOCIÉTÉ DES GRANDS ÉLEVAGES DU BAS-ZAÏRE - région du Bas-Zaïre.
8. SOCIÉTÉ J. VAN GYSEL pour l'élevage et culture aux Marungu - région du Shaba.
9. SOCITURI - région du Haut-Zaïre.
10. SOCODIA - zone d'Isiro - région du Haut-Zaïre.
11. ARAMVOGLU - zone d'Isiro - région du Haut-Zaïre.
12. VANOS et Cie - zone d'Isiro - région du Haut-Zaïre.
13. PLANTATIONS BINGA BOSONDJO - région de l'Équateur.
14. COMPAGNIE DE LUKOLELA - région de l'Équateur.
15. BAGALA-BAMBOLI Cultuur Maatschappij – régions du Haut-Zaïre et Équateur



Répartition des biens attribués à la seule CELZA



Conférence débat - URBA-KBAU - 18 juin 2024

Le cas de l'ONAFITEX

office national des fibres textiles

- L'ONAFITEX est un établissement public avec son propre statut juridique. Financièrement autonome, sa gestion se rapproche de celle d'une entreprise commerciale.
- À la zairianisation, les sociétés cotonnières vont disparaître en faveur de l'ONAFITEX cumulant à la fois les rôles de ces sociétés et de la Cotonco.
- L'ONAFITEX devait détenir le monopole de l'exécution de la politique cotonnière officielle à travers une assistance technique aux exploitants cultivant les plantes à fibre ; l'organisation de la commercialisation du produit (achat de la production aux cultivateurs, le transport du produit aux usines de transformation et la vente aux usines textiles locales ou à l'exportation).

Répartition de la culture du coton, des 102 usines et 9 huileries

Achat du coton fibre
Zone Nord en janvier
Zone Sud en juillet

102 Usines
9 huileries
1 filature à Kinshasa
1 filature à Kigangani

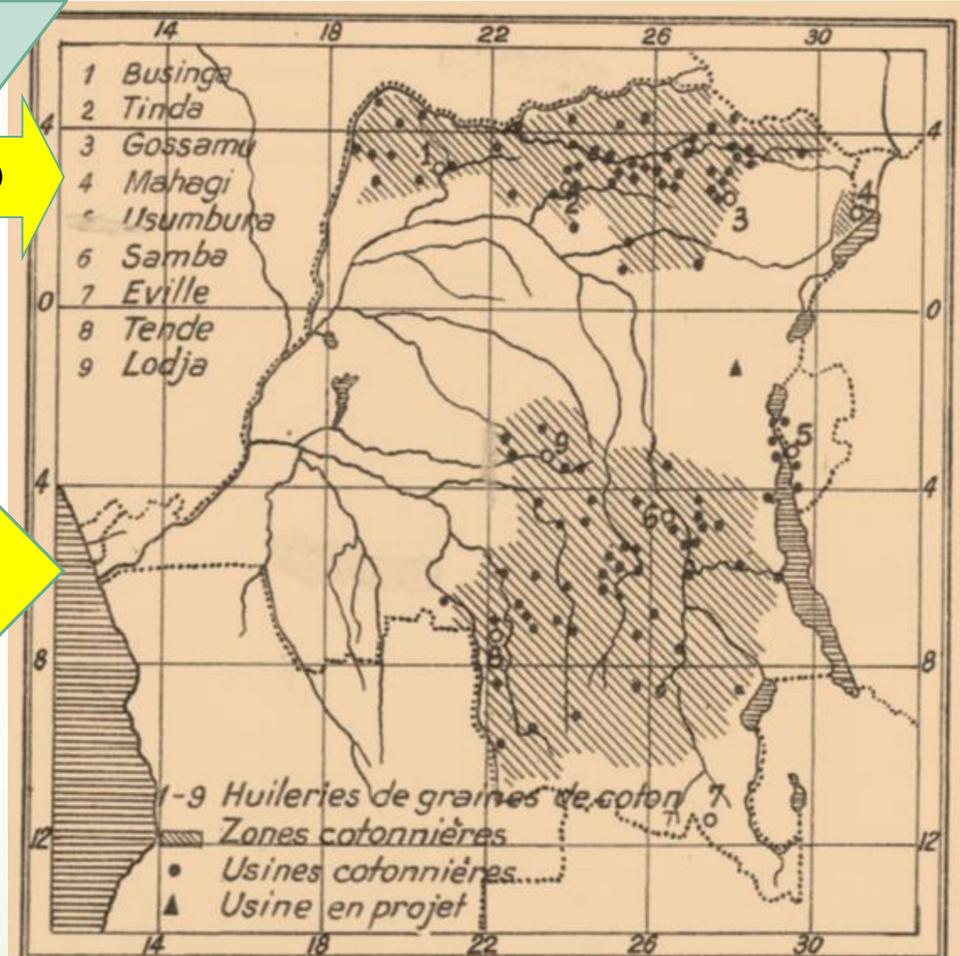
UTEXLEO est nationalisée le
30/12/74 et rétrocédé en
décembre 1976 et devient
UTEXCO

L'échec de la gestion
étatique du secteur
cotonnier est à la base des
problèmes
d'approvisionnement en
coton que connaîtra
UTEXCO et SOTEXKI

Conférence débat - URBA-KBAU - 18 juin 2024

Zone NORD

Zone SUD



Gestion déplorable de l'ONAFITEX

- COTONCO possédait la majorité des installations d'usinage. Celles-ci fonctionnaient parfaitement et étaient entretenues par du personnel compétent. L'équipement américain était fourni par CONTINENTAL COTTON GIN et travaillait avec des moteurs électriques sous 50 Hz.
- ONAFITEX a décidé d'un remplacement des usines et a choisi un fournisseur concurrent britannique PLATT BROS' dont les machines fonctionnaient sur courant à 60Hz.
- Lors du dispatching du matériel sur les sites d'usinage nous avons constaté un désordre complet: des manquants et des machines en excès. Finalement ces nouvelles installations n'ont pas été montées.
- Avec les mesures de zairianisation le personnel expatrié ne revient pas après son congé fin de terme.

Gestion de l'ONAFITEX

effets à long terme sur la production du coton et l'avenir des filatures

- 1959, le CB était le premier pays africain exportateur de coton (52.790 t. de coton fibre)
- 1960, il y a 700.000 planteurs, 350.000 ha et 2.500 postes d'achat et 180.000 t de coton graine Le planteur était bien rémunéré (vélo, machine à coudre, wax, etc.)
- 1976, 144.100 cultivés et production de 24.235 t de coton graine (8.500 t de coton fibre alors que les besoins locaux pour les filatures sont de 21.000 t de coton fibre)
- L'ONAFITEX est dissoute en 1978
- 1999, production de 612 t. (Radio Okapi, 19/11/23)
- 1976, UTEXLEO devient UTEXCO. En 1984 participe à hauteur de 25% dans La COTONNIERE DU KASAI-MANIEMA pour s'approvisionner en coton fibre. En 2007 fin de l'industrie textile en RDC
- En 1974 SOTEXKI (40% État) produit grâce aux 35.000 planteurs de l'Uélé et de Mahagi. Les guerres des années '90 et la concurrence chinoise ont mis fin à la production de la filature (selon radio Okapi en mars 2022 l'usine travaille à 4,3% de sa capacité initiale)

LE CAS DES PLANTATIONS DU GROUPE UNILEVER

- ▶ Le cas des Plantations Lever a été particulier.
- ▶ Nationalisées en janvier 1974, elles auront récupéré toutes leurs installations dès septembre 1977 grâce notamment à des négociations directes entre les autorités zaïroises et le président de l'Overseas Committee d'Unilever. Elles pourront même bénéficier désormais d'aides de la Banque Mondiale car elles seront considérées comme une entreprise nationale comportant des Zaïrois dans son conseil d'administration et comme une industrie nécessaire à l'alimentation de la population. Unilever a changé sa stratégie.
- ▶ Le groupe a renoncé à faire face à la concurrence des producteurs sud-asiatiques sur le marché mondial et abandonné tout projet de nouvelles plantations. Il décide de se replier sur le marché intérieur et n'exportera plus que d'autres produits de ses plantations comme le caoutchouc, le cacao et le thé. Il réduit de plus en plus son personnel expatrié, d'abord à un expatrié par cercle et puis à un expatrié pour l'ensemble de ses installations y compris sa participation à Marsavco (raffinerie et savonnerie). Pendant quelque temps encore, les PLZ, en échange d'une réduction d'impôts, continuent à entretenir un réseau de routes, à fournir des soins de santé aux travailleurs des plantations et des villages environnants mais rétrocèdent leur réseau scolaire aux missions et au ministère de l'Éducation nationale

25 novembre 1975 Discours de rétrocession

- Constatant l'échec économique patent de la zairianisation, car les nouveaux acquéreurs, essentiellement des 'élites politiques' proches de Mobutu, ont dilapidé les ressources de l'outil de production et mené les entreprises à la ruine, Mobutu proposa le 25 novembre 1975, aux anciens propriétaires de leur rendre la direction de leurs entreprises et de leur restituer 60% de leur capital. Ce fut la rétrocession.
- Dans la pratique certains biens « radicalisés » appartenant aux Congolais ne furent pas rétrocédés, telles la Banque de Kinshasa (BK), la Société des transports Kinois (STK), la Société générale d'alimentation (SGA), la Société d'importation d'automobiles de transport (SOCIMAT), etc. Beaucoup d'étrangers rechignèrent, et seulement quelques autres revinrent malgré le mauvais état dans lequel se trouvait l'appareil de production.

LA RETROCESSION DES BIENS ZAÏRIANISES

- Les pourparlers s'engagèrent très lentement et très difficilement. La majorité des ex-colons (statut d'indépendants) ayant tout perdu en 1974 avaient quitté le pays et n'espéraient rien de la rétrocession de leurs biens qui, dans le cas d'une plantation qui avait été délaissée, nécessitait de nouveaux investissements pour sa réhabilitation. Seuls quelques groupes financiers envisagèrent la négociation et les avocats (M^e Marrès et confrères) patientaient à l'Hôtel Intercontinental à Kinshasa.
- Pour la CELZA à l'approche d'un résultat en octobre 1977, les négociations furent suspendues à la suite du décès de Marie-Antoinette, épouse de Mobutu. Le deuil dura plus de deux mois. En janvier 1978, les accords de rétrocession furent signés et la clause *'Tout ce qui est en place reste en place'*

CONSEQUENCE DE LA ZAÏRIANISATION

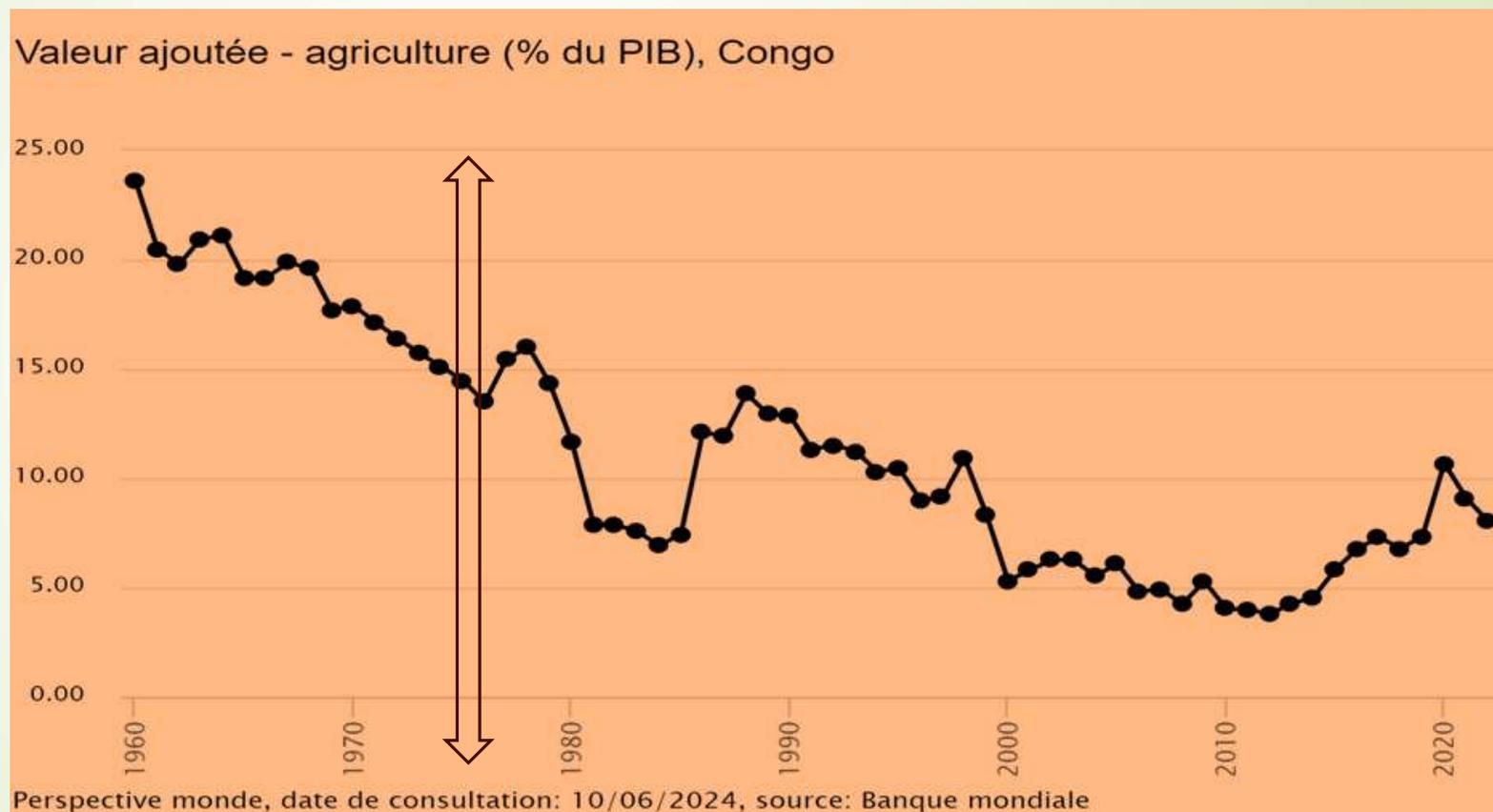
- Les mesures de Zaïrianisation ont un effet très négatif sur l'agro-industrie du Zaïre. Le rythme d'entretien des plantations et des usines a été fortement perturbé et les capitaux ont fait défaut pour supporter les investissements nécessaires dans le charroi et le matériel de production.
- A la suite de cette nationalisation les capacités de transport des marchandises s'est fortement dégradé. L'Office des routes n'a pas assuré son rôle et le transport fluvial assuré par l'ONATRA a fait défaut ainsi que le transport ferroviaire.
- Des milliers de chef de famille ont perdu leur emploi et le secteur paysan s'est appauvri.
- Les entreprises formant le groupe CELZA ont connu des destins divers (reprise, vente, abandon). Ce fut l'occasion pour le groupe Blattner de se lancer la culture du palmier à huile et du caoutchouc.
- **Aujourd'hui, alors que le RDC dispose de terres pouvant nourrir plus d'un milliard de personnes, le pays importe sa nourriture pour combler ses besoins alimentaires de base (huile de palme, viande, poissons, riz, etc.)**

Évolution de la production agricole au cours des cinquante dernières années (tonnes)

	1960	1970	1975	2020
COTON fibre	46.230	17.250	16.290	612 (1999)
CACAO	4.514	6.200	5.300	<u>36.911</u>
CAFE ROBUSTA	51.200	56.600	66.200	<u>4.850</u> (8 mois)
CAFE ARABICA	9.400	12.200	16.300	<u>5.579</u> (8 mois)
CAOUTCHOUC	16.200	38.000	25.800	21.790 (8 mois)
HUILE DE PALME	196.800	213.000	173.300	45.000

Dans les années '80, à la suite du manque d'entretien des plantations de café, la trachéomycose a dévasté la culture dans le nord de la RDC. Dans la région de Béni le cacao a remplacé le café Robusta grâce à la société Suisse Esco Kivu dès les années 2000.

Conséquence des mesures de Zairianisation sur la valeur ajoutée de la production agricole (%PIB)





➡ **Je vous remercie**

Conférence débat - URBA-KBAU - 18 juin 2024